

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 JANVIER 2020

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT,
Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET, M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maïlys DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Madame Maïlys DEL PIANTA a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

13 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AX 160

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la création d'une voie reliant la Rue Darré Coqué à la Rue du Soleil, et conformément à l'emplacement réservé n° 13 du PLU défini et approuvé le 26 Juin 2012, il convient d'acquérir une partie de la parcelle AX 160, propriété LACLAU-LACROUTS. La surface estimative nécessaire est de 440 m².

Après négociation avec les propriétaires, il a été décidé de proposer l'acquisition de cette surface de 440 m² au prix de 50 € le m² selon une estimation du Service des Domaines réalisée le 27 janvier 2015, soit pour la somme de 22 000 €.

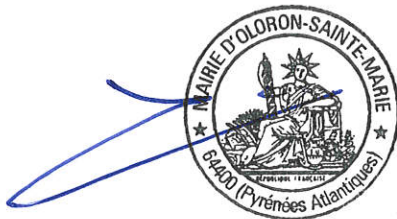
Il est par ailleurs convenu que la commune aura la charge de réaliser la clôture de la parcelle privée restante.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition d'un terrain de 440 m² issu de la parcelle AX 160 appartenant à M. et Mme LACLAU-LACROUTS pour un montant de 22 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,
- **PRECISE** que tous les frais inhérents à l'acte seront supportés par la collectivité.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 janvier 2020.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 04/02/2020



Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 03/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/02/2020